

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du 15 octobre 2025

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 16 membres, il y a 7 personnes excusées et 1 membre absent.

2. PV de la séance du 11 juin 2025

Le PV de la dernière séance disponible sur le site internet de la Commune est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Correspondances et communications de la Municipalité

Alain Michel, syndic

- **L'Église réformée vaudoise (EERV)** réfléchit à son avenir face à des mutations sociales et spirituelles.

Les principaux défis identifiés incluent :

- Pénurie de ministres et de professionnels.
- Organisation lourde et exigeante en bénévolat.
- Paroisses trop petites et régions trop grandes.
- Incertitudes financières et baisse de fréquentation.

Projet « Église 29 » : adopté en 2024, il repose sur trois axes :

1. Simplification de la gouvernance cantonale.
2. Redéfinition des ministères et de leur formation.
3. Regroupement des 86 paroisses en environ 30 d'ici 2029.

Un groupe de pilotage régional élabore des scénarii de fusions en lien avec les paroisses.

Collaboration avec les Communes Les relations entre communes et paroisses sont régies par la loi (LREEDP) et un désir de coopération.

Une assemblée paroissiale est prévue le 27 novembre 2025 pour consulter sur les scénarii de fusion : il serait important d'y participer afin d'y donner son avis de paroissiennes et paroissiens.

Trois scénarii sont proposés pour la fusion des paroisses :

1. Deux paroisses : Vully Avenches + PaCoRe et Granges & environs + Curtilles-Lucens + Moudon-Syens.
2. Deux paroisses : Vully Avenches + PaCoRe + Granges & environs et Curtilles-Lucens + Moudon-Syens.
3. Trois paroisses : Vully Avenches, PaCoRe + Granges & environs, et Curtilles-Lucens + Moudon-Syens.

Possibilité de rattachement des communes de Dompierre et Prévonloup à leur cercle scolaire dans les deux derniers scénarii.

- **Office du tourisme Moudon Région**

Lors du Conseil général de fin 2024, l'adhésion à l'Association Moudon Région tourisme a été validée (préavis 06-2024).

Sur 14 communes, 8 ont accepté de rejoindre l'association ce qui n'est pas suffisant pour constituer une telle entité, il a été décidé de mettre en place une convention avec les mêmes prestations et le même cout par habitant, mais les taxes de séjour et résidences secondaires ne sont plus versées à l'Office du Tourisme.

Plusieurs communes d'abord réticentes ont adhéré à cette convention.

Cette collaboration a déjà porté ses fruits, car l'Office du Tourisme a organisé une randonnée nocturne à Prévonloup en juillet, contribuant ainsi à mettre en valeur notre commune.

- **2 dates à retenir** : prochain Conseil général le 10 décembre et l'apéritif de Noël le 22 décembre

Philippe Liniger, municipal

- **Eau** : les démarches concernant le raccordement d'eau à Billens, ceci avec la commune de Lovatens avancent bon train : probable préavis en décembre prochain.

4. Préavis 05-2025 arrêté d'imposition 2026

La Municipalité propose d'adopter l'arrêté d'imposition pour une seule année (2026). En effet, 2026 correspond à un changement de législature et il serait inopportun de fixer les taux pour 2 ans. L'évolution actuelle des comptes communaux et les investissements prévus ne justifie aucune modification.

Les taux proposés de l'arrêté d'imposition 2026 sont les suivants :

- Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales : 72.5 %.
- Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles : CHF 1.- par CHF 1'000.-.
- Impôt sur les chiens : CHF 50.-.

4.a Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion, composée de Mme Véronique Paccaud, MM. Hervé Wyssa, et Jean-Marc Crottaz, s'est réunie le mardi 7 octobre 2025 afin de se prononcer sur l'arrêté d'imposition 2026 : elle propose d'accepter le préavis 05-2025 comme présenté.

Le Président procède au vote à main levée : cet arrêté d'imposition 2026 est accepté à l'unanimité.

5. Divers et propositions individuelles

- Bernard Paccaud demande comment se fera la distribution d'eau pour Lovatens ; réponse de Philippe Liniger : la conduite principale passera par Prévonloup et dirigera l'eau vers Lovatens : des arrangements se feront entre les communes.
- Gabrielle Santos demande des nouvelles de la zone 30km/h ; réponse de Marc Schneider, municipal : les démarches avancent : les nouvelles du canton et les devis concernant les frais engendrés sont en train d'arriver.
- AGAP : Christian Schneider remercie de la magnifique participation de la journée à la forêt du 11 octobre ainsi que la Municipalité qui permet à cette manifestation de perdurer.

La séance est clôturée à 20h17

Le Président

Léandre Bolomey

La Secrétaire

Claire-Lise Sumi